



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR58

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA *MANA*

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 05 MAI 2023

23/AR58 TENUE DES REGISTRES OFFICIELS DES DELIBERATIONS ET ARRETES MUNICIPAUX

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU les articles R2121-9 et R2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2122-8 qui autorise le maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, à déléguer sa signature à un ou plusieurs agents communaux pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la délivrance des expéditions de ces registres, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures,

VU le décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 portant modifications diverses du Code Général des Collectivités Territoriales, articles 5 à 8,

VU la circulaire d'application NOR/IOC/B/10/32174/C du 14 décembre 2010,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

ATTENDU que, dans un souci de bonne administration, il convient de désigner un agent titulaire et un agent suppléant pour la tenue conforme des registres officiels des délibérations et des arrêtés municipaux de la Ville de Toulon,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Sophie MANA, affectée sur un poste de Chef du Service Affaires Générales, au sein de la Direction Générale des Services, est désignée comme responsable titulaire, pour la tenue conforme des registres officiels des délibérations et des arrêtés de la Ville de Toulon.

ARTICLE 2 :

Madame Elodie MASIELLO, affectée sur un poste d'Assistante de gestion administrative au Pôle Arrêtés du Service Affaires Générales, au sein de la Direction Générale des Services, est désignée comme responsable suppléante, pour la tenue conforme des registres officiels des arrêtés de la Ville de Toulon.

ARTICLE 3 :

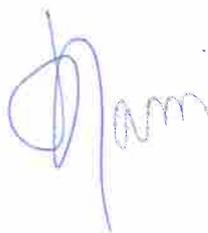
Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Sophie MANA et Madame Elodie MASIELLO.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le : 05 MAI 2023

Publié le : 05 MAI 2023

Acte à classer

23AR58

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-05T09-19-11.00 (M:244903116)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230503-23AR58-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : 23/AR58 TENUE DES REGISTRES OFFICIELS DES COMMUNES, DÉPARTEMENTS ET
ARRÊTES MUNICIPAUX

Date de décision : 03/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9: Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 23AR58 TENUE DES REGISTRES OFFICIELS.PDF **Multicanal :** Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/05/23 à 09:19

Par MASIELLO ID Elodie

Transmis

Date 05/05/23 à 09:19

Par MASIELLO ID Elodie

Accusé de réception

Date 05/05/23 à 09:24